

Annexe : s'exercer aux écritures comptables

Rappel sur la partie double

Ce principe fondamental de la comptabilité peut être exprimé de la façon suivante :

Tout fait comptable est analysé systématiquement et symétriquement en moyen de financement (ressource) et en utilisation de financement. (emploi)

Tout fait comptable se traduisant au minimum par un emploi et une ressource de valeur égale, nécessitera donc pour sa traduction comptable **au moins deux comptes** (le compte enregistrant l'emploi et le compte enregistrant la ressource).